



Les Issambres - Le Village - La Bouvine
ROQUEBRUNE
SUR ARGENS

Pôle Ressources et Proximité
Direction des Ressources Humaines
Affaire suivie par : Nina DOUCHEMANE
Tél. : 04.94.19.59.41
Nos réf. : JC/BB/ND

PROCES-VERBAL
DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN

À la Ville et au CCAS de Roquebrune-sur-Argens

SEANCE DU MARDI 3 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi trois décembre, à quatorze heures trente, le Comité Social Territorial (CST) commun à la Ville et au CCAS de Roquebrune-sur-Argens s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Roquebrune-sur-Argens.

Etaient présents :

Représentants du collège des représentants de la Collectivité :

Titulaires et suppléants ayant voix délibérative :

- Monsieur Jacques BACQUET, Président délégué
- Madame Marie-Reine LOUISA
- Monsieur Elio DAMO

Représentants du collège des représentants du Personnel :

Titulaires et suppléants ayant voix délibérative :

- Madame Nathalie DI LORENZO
- Monsieur Frédéric MONTOYA
- Madame Martine LAMASA
- Madame Gisèle GUIRAUD
- Monsieur Christophe PANIS

Suppléante sans voix délibérative :

- Madame Céline SIMI
- Madame Melisa TAIEB-HENNI

Assistaient également en qualité d'Experts :

- Monsieur Benoît BODRATI, DGAS du Pôle Ressources et Proximité
- Madame Nina DOUCHEMANE, Directrice des Ressources Humaines
- Mme Sandrine LEVAN, Adjointe au DGAS du Pôle Ressources et Proximité
- Monsieur Nicolas DEMULE, Adjoint au DGAS du Pôle Ressources et Proximité

Assurait l'assistance administrative :

- Madame Nina DOUCHEMANE, Directrice des Ressources Humaines

*
* *

Le Président délégué procède à l'appel des membres présents.

Les quorums étant atteints, la séance est ouverte.

Monsieur Frédéric MONTOYA est désigné en qualité de secrétaire adjoint de séance.

Les points suivants inscrits à l'ordre du jour du Comité Social Territorial sont abordés :

- 1- Adoption du procès-verbal du Comité Social Territorial du 22 octobre 2024,
- 2- Avis sur les Rapports Sociaux Uniques 2023 du CCAS et de la Commune de Roquebrune-sur-Argens,
- 3- Avis sur le nouveau régime indemnitaire de la Police Municipale,
- 4- Avis sur le point d'accueil centralisé entre le service jeunesse et l'Ecole Municipale des sports,
- 5- Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal du Comité Social Territorial du 22 octobre 2024 :

Aucune remarque particulière n'étant formulée, le procès-verbal du CST du 22 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Avis sur les Rapports Sociaux Uniques 2023 du CCAS et de la Commune de Roquebrune-sur-Argens:

L'administration présente les synthèses des Rapports Sociaux Uniques (RSU) 2023 du CCAS et de la Commune de Roquebrune-sur-Argens.

Les représentants du personnel interrogent et émettent des observations sur les données.

Il leur est rappelé que l'extraction des données se fait via une fonctionnalité du logiciel RH. Elles sont ensuite intégrées sur le portail de la base des données sociales des centres de gestion.

Ce point est soumis au vote et recueille à l'unanimité l'avis favorable des membres du collège des représentants de l'administration. 4 absentions parmi les membres du collège des représentants du personnel.

Le point est réputé adopté.

3. Avis sur le nouveau régime indemnitaire de la Police Municipale:

Lors du CST du 22 octobre 2024, l'administration avait présenté le projet de délibération relatif au nouveau régime indemnitaire applicable à la Police Municipale à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les représentants du personnel souhaitaient que la franchise soit supprimée en cas d'accident du travail.

Les modalités du nouveau régime indemnitaire applicable à la Police Municipale avaient recueilli à l'unanimité l'avis favorable des membres des collèges des représentants de l'administration et du personnel, à l'exception de la franchise en cas d'accident.

L'administration informe les membres du Comité que la dérogation relative à la franchise en cas d'accident du travail sera maintenue puisqu'elle agit en faveur des personnels.

Ce point est soumis au vote et recueille à l'unanimité l'avis favorable des membres des collèges des représentants de l'administration et du personnel.

4. Avis sur le point d'accueil centralisé entre le service jeunesse et l'Ecole Municipale des sports :

L'École municipale des sports (EMS) propose aux enfants scolarisés du CE2 à la 5ème, pendant les vacances scolaires, des stages Multisports encadrés par des éducateurs sportifs (ETAPS).

Les enfants sont accueillis par les ETAPS de 7h30 à 9h le matin, puis rejoignent ensuite le lieu d'activité, selon l'activité exercée (VTT, escalade, nautisme, etc.).

Il est envisagé de faire réaliser l'accueil matinal de 7h30 à 9h par les animateurs des Maisons des Jeunes (MDJ) afin de libérer les ETAPS, qui pourront ainsi proposer aux enfants du Multisports et aux jeunes des MDJ des activités sportives encadrées. Selon leurs qualifications, certains animateurs des MDJ pourront également animer ces accueils mutualisés.

Le projet nécessite la modification des horaires d'ouverture des MDJ, actuellement fixé à 9h00.

Ce point est soumis au vote et recueille à l'unanimité l'avis favorable des membres des collèges des représentants de l'administration et du personnel.

5. Questions diverses :

Il est proposé par l'administration d'ajouter deux points suivants à l'ordre du jour, sur avis favorable de l'ensemble des membres du CST :

- l'avis sur l'affectation de deux agents du SPIC Centre Nautique les Issambres à la Commune,
- l'avis sur l'affectation budgétaire d'un agent de la Commune de Roquebrune-sur-Argens au SPIC Centre Nautique les Issambres.

Ces points sont soumis au vote et recueillent à l'unanimité l'avis favorable des membres des collèges des représentants de l'administration et du personnel.

Les représentants du personnel ont été saisis par certains agents du service éducation au sujet de l'annualisation de leur régime de travail.

L'administration leur répond qu'une note comprenant une FAQ est en cours de rédaction.

Le service RH ira à leur rencontre afin de leur apporter des éléments d'éclaircissement sur la thématique de l'annualisation.

Les représentants du personnel interrogent sur la mise en place de l'indemnité inflation.

L'administration, déjà saisie de cette question, informe que cette mesure ne sera pas appliquée au sein de la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président délégué lève la séance à 15h25.



Le Président délégué,
Jacques BACQUET

Le Secrétaire de séance,
Elio DAMO

Le Secrétaire adjoint de séance,
Frédéric MONTOYA